

MAKE UP FOR EVER — ACADEMY —

52 ter, rue des Vinaigriers 75010 Paris
Tél. 01 53 05 93 43 – Fax 01 53 05 93 42
Email : academy@makeupforever.fr
N° d'agrément 11753660875, délivré par la Direction Régionale du Travail,
de l'Emploi et de la Formation Professionnelle d'Ile de France

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

1. GÉNÉRALITÉS

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent de plein droit à toute inscription aux formations longues et intensives passées auprès de MAKE UP FOR EVER Academy Paris. Sauf dérogation acceptée par MAKE UP FOR EVER Academy Paris, toute inscription emporte de plein droit, l'acceptation des présentes conditions générales de vente.

2. INSCRIPTION

Toute inscription passée auprès de MAKE UP FOR EVER Academy Paris ne devient définitive qu'après acceptation écrite, par email ou courrier, de la candidature par MAKE UP FOR EVER Academy Paris et réception d'un acompte de 30% dans les 10 jours ouvrables suivant cette acceptation.

3. BÉNÉFICIAIRE DE L'INSCRIPTION

L'inscription aux formations de MAKE UP FOR EVER Academy Paris est nominative et ne saurait être cessible.

4. PRIX DE VENTE

Les formations sont délivrées au tarif en vigueur au moment de l'inscription. MAKE UP FOR EVER Academy Paris tient à la disposition de tout prospect et élève/stagiaire les tarifs en vigueur.

5. PROGRAMMES DÉLIVRÉS ET RÉCLAMATIONS

Au moment de son inscription auprès de MAKE UP FOR EVER Academy Paris, un programme détaillé est remis à chaque élève/stagiaire. En cas d'absence d'un intervenant prévu aux formations pour des raisons médicales ou de force majeure, MAKE UP FOR EVER Academy Paris s'engage à le remplacer par un intervenant de niveau similaire. Une telle modification ne peut donner lieu à aucune réclamation ni remboursement.

Des changements de programmes ou d'horaires peuvent intervenir tout au long des formations, le niveau de l'enseignement prodigué n'en étant pas affecté, ils ne donneront lieu à aucune réclamation ni remboursement.

MAKE UP FOR EVER ACADEMY

52 ter, rue des Vinaigriers 75010 Paris
Tél. 01 53 05 93 43 – Fax 01 53 05 93 42
Email : academy@makeupforever.fr
N° d'agrément 11753660875, délivré par la Direction Régionale du Travail,
de l'Emploi et de la Formation Professionnelle d'Ile de France

6. MODALITÉS DE PAIEMENT

Sauf indication contraire au moment de l'inscription, les formations délivrées par MAKE UP FOR EVER Academy Paris sont payables par carte bancaire, virement bancaire, espèces et chèque selon les modalités de paiement décrites ci-dessous.

A. Pour toutes les formations :

- Un acompte représentant 30% des frais de scolarité doit être versé afin de s'assurer de réserver la place en formation.
- Le solde doit être payé au plus tard 10 jours ouvrables avant le début de la formation au risque d'entraîner l'annulation de l'inscription et la non restitution de l'acompte payé sauf si l'élève/le stagiaire est en mesure de présenter un certificat médical ou un document attestant d'un cas de force majeure dûment reconnu.

B. Pour les formations longues (de 6 à 10 mois) :

- Sous réserve de présenter un garant, le règlement des formations peut être effectué en trois versements intervenant respectivement au 15 septembre, 15 novembre et 15 janvier de l'année scolaire concernée.
- Le montant des versements est défini chaque année par MAKE UP FOR EVER Academy Paris et communiqué sur le formulaire d'inscription en formations longues.

En cas d'abandon de la formation par l'élève/le stagiaire pour un autre motif non justifié par un certificat médical ou un document attestant d'un cas de force majeure, les sommes versées au titre de la formation seront définitivement acquises par MAKE UP FOR EVER Academy Paris.

En cas de cessation anticipée de l'action de formation à l'initiative de MAKE UP FOR EVER Academy Paris pour des motifs extérieurs à l'élève/au stagiaire, seules les sommes correspondantes à la formation effectivement dispensée restent acquises à MAKE UP FOR EVER Academy Paris au prorata temporis.

Dans le cas où l'élève/le stagiaire ne respecterait pas le règlement intérieur de l'établissement, MAKE UP FOR EVER Academy Paris se réserve le droit d'exclure l'élève/le stagiaire. Cette exclusion entraînera la perte définitive des sommes déjà versées à MAKE UP FOR EVER Academy Paris.

MAKE UP FOR EVER ACADEMY

52 ter, rue des Vinaigriers 75010 Paris
Tél. 01 53 05 93 43 – Fax 01 53 05 93 42
Email : academy@makeupforever.fr
N° d'agrément 11753660875, délivré par la Direction Régionale du Travail,
de l'Emploi et de la Formation Professionnelle d'Ile de France

7. CAS DE PRISES EN CHARGE PAR DES ORGANISMES TIERS

Dans le cas d'une prise en charge des frais de formation par un organisme tiers, un justificatif d'accord de prise en charge des frais de formation devra être transmis à MAKE UP FOR EVER Academy Paris au moins 10 jours ouvrables avant le début de la formation. L'organisme devra alors attester de l'acceptation des conditions de règlement de MAKE UP FOR EVER Academy Paris.

8. UTILISATION DE L'IMAGE

L'élève/le stagiaire accepte sans limitation, d'être photographié ou filmé ou que ses travaux le soient dans le cadre de sa formation et autorise l'usage de ces photographies ou films tant par la MAKE UP FOR EVER SA que par toute autre société du Groupe LVMH. Cette autorisation est consentie pour tout support média – brochures, leaflets, plaquettes, affichages (non publicitaires), magazines, journaux, livres, CD-ROM, Internet, communications internes RH – durant toute la durée de sa formation ainsi que durant une période ultérieure de dix (10) ans après la fin, pour quelque motif que ce soit, de sa formation. En aucun cas l'utilisation de ces photographies ou films ne pourra faire l'objet d'une quelconque rétribution de l'élève/le stagiaire, ni financière, ni par avantage en nature.

9. PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Tous droits de propriété intellectuelle attachés aux formations MAKE UP FOR EVER Academy Paris restent la propriété entière et exclusive de MAKE UP FOR EVER. Les élèves/stagiaires s'interdisent d'altérer, de dégrader, de modifier, de contrefaire, de reproduire ou de céder les supports et matériels MAKE UP FOR EVER Academy Paris auxquels ils auront accès lors de leur formation et s'engagent à informer la marque de tout acte ou agissement de nature à porter atteinte aux droits de propriété intellectuelle de MAKE UP FOR EVER dont ils auraient connaissance.

10. ATTRIBUTION DE COMPÉTENCE

Tout litige de quelque nature que ce soit en relation avec les présentes conditions générales de vente est de la compétence exclusive du Tribunal de Commerce de Paris.

Je soussigné(e),, atteste avoir pris connaissance des Conditions Générales de Vente de MAKE UP FOR EVER Academy Paris, en comprendre les termes et les accepter.

Fait à Paris en deux exemplaires dont l'un remis à MAKE UP FOR EVER Academy Paris, le

Signature précédée de la mention « Lu et approuvé ».